



## **LETTRE AUX EXPLOITANTS, AUX TITULAIRES DE PERMIS ET AUX AUTORITÉS DE CERTIFICATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DE LA SÉCURITÉ EN MER**

Le président et premier dirigeant de le Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers (C-NLOHE) a envoyé une lettre datée du 14 décembre 2010 à chacun des exploitants, titulaires de permis et autorités de certification concernant la responsabilité de la sécurité en mer. Le texte complet est le suivant :

Monsieur, Madame,

Je suis sûr que vous êtes au courant de la déclaration du 13 décembre du premier ministre Dunderdale concernant l'appui du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador à la recommandation 29 du rapport de la phase I de l'enquête sur la sécurité des hélicoptères extracôtiers, à savoir la création d'un « [...] organisme distinct chargé de réglementer la sécurité dans l'industrie extracôtière [...] ». Le Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers agit conformément aux directives des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador en vertu de la législation de l'Accord atlantique. La création d'un organisme distinct chargé de réglementer la sécurité nécessitera probablement des modifications à cette législation.

Nous appuyons et aidons les gouvernements de quelque façon qu'ils jugent utile s'ils choisissent collectivement de créer un organisme distinct pour réglementer la sécurité. Toutefois, tant que cet organisme ne sera pas créé et pleinement fonctionnel, nous maintiendrons notre réglementation actuelle de la sécurité des employés en mer comme notre priorité absolue. Ainsi, de votre point de vue d'exploitants et de titulaires de permis, nous sommes toujours votre organisme de réglementation, et il nous incombe de continuer à répondre à toute question touchant la sécurité de vos employés. Nous attendons de vous, et nous vous demandons, votre engagement et votre attention à la sécurité comme priorité absolue.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant

c. c. : Ministre Christian Paradis  
Ministre Shawn Skinner